



Commune - CHANCIA

Document de valorisation financière et fiscale 2015

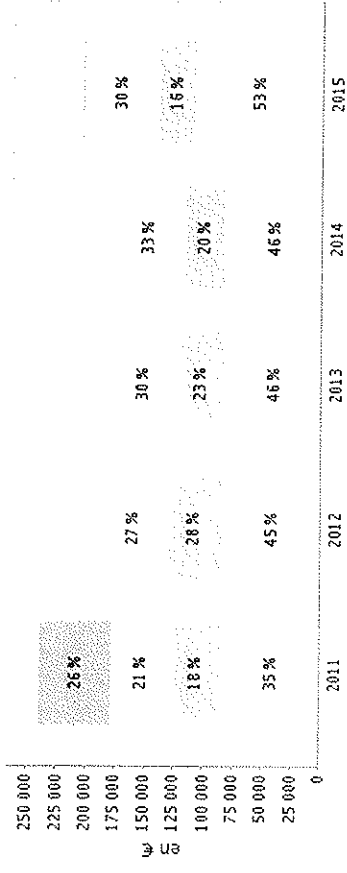
TRES. MOIRANS-EN-MONTAGNE

Les recettes de fonctionnement

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFR, TASCOM, FNGIR) nets des versements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.



■ Ressources Fiscales
 ■ Dotations et participations
■ Ventes et autres produits courants non financiers
 ■ Produits réels financiers
■ Produits réels exceptionnels
 ■ Autres produits non réels

REPERES

2015

En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	462	287	255	361
Dotations et participations	139	208	228	310
Ventes et autres produits courants non financiers	259	302	258	157
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	6	9	9	13

Strate de référence :

Population : 238

Régime fiscal : FPU : Communes de moins de 250 habitants

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2015

Ressources Fiscales	108,28 %
Dotations et participations	106,52 %
Produits courants	79,44 %
Produits financiers	0,00 %
Produits exceptionnels	96,45 %

Les dépenses de fonctionnement

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

REPÈRES

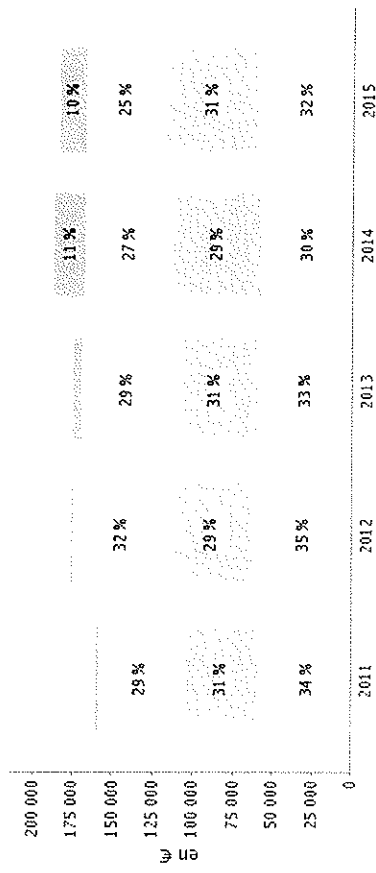
2015

En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence		
	Commune	Département	Région National
Charges générales	258	262	224 231
Charges de personnel	248	129	128 196
Charges de gestion courante	199	201	191 199
Charges réelles financières	81	21	18 19
Charges réelles exceptionnelles	0	2	3 5

Strate de référence :

Population : 238

Régime fiscal : FPU : Communes de moins de 250 habitants



Charges générales Charges de personnel Charges de gestion courante

Charges réelles financières Charges réelles exceptionnelles Autres charges non réelles

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

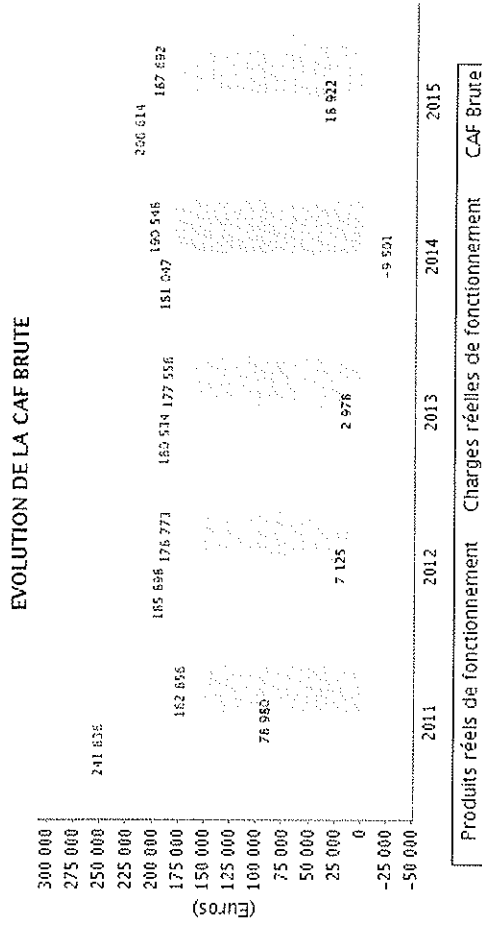
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2015

Charges générales	98,18 %
Charges de personnel	100,69 %
Charges de gestion courante	99,53 %
Charges réelles financières	99,70 %
Charges réelles exceptionnelles	2,00 %

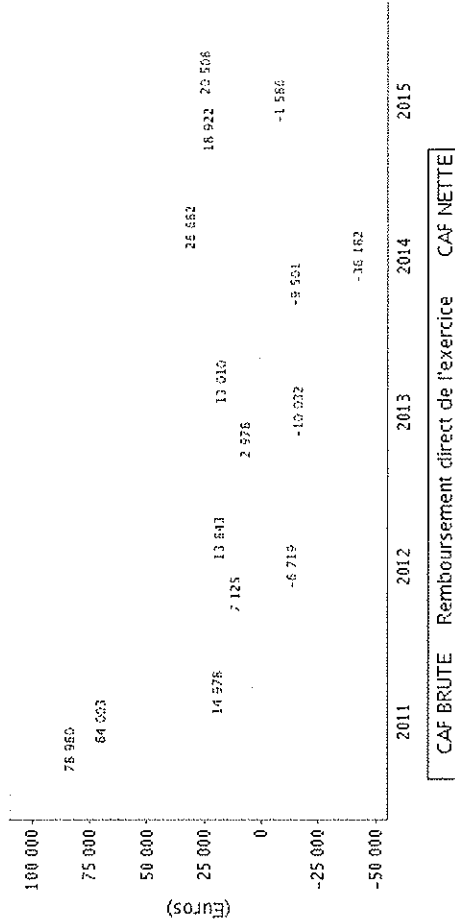
L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisations) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



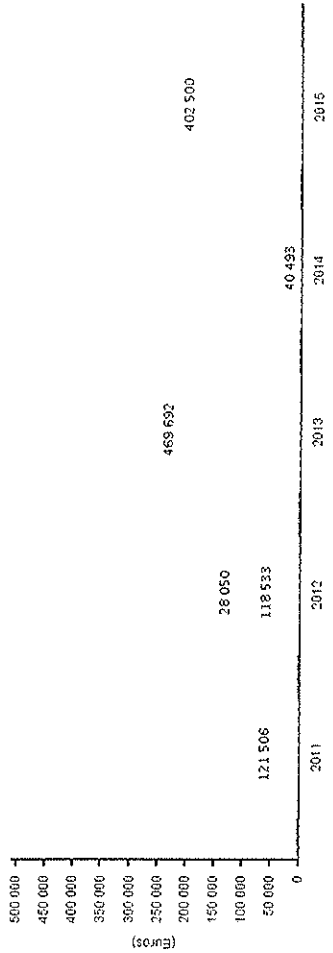
La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Les opérations d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Dépenses directes d'équipement Remboursement lié aux emprunts et autres dettes

REPERES

En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence		
	Commune	Département	Région National
Dépenses directes d'équipement	1 691	333	322 370
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	94	104	82 75

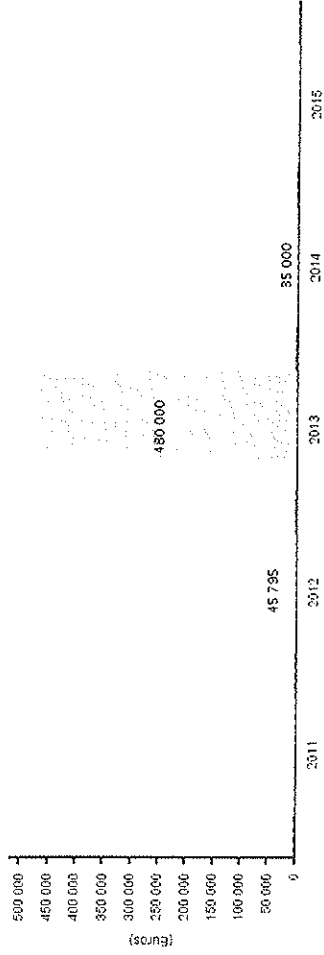
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2015

Dépenses directes d'équipement (1)	97,94 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	99,59 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Dotations et fonds globalisés Recettes liées aux emprunts Subventions et participations d'équipement reçues

REPERES

En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence		
	Commune	Département	Région National
Dotations et fonds globalisés	24	50	48 58
Recettes liées aux emprunts	0	97	105 83
Subventions et participations d'équipement reçues	26	100	86 122

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2015

Dotations et fonds globalisés	106,14 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	133,33 %

(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

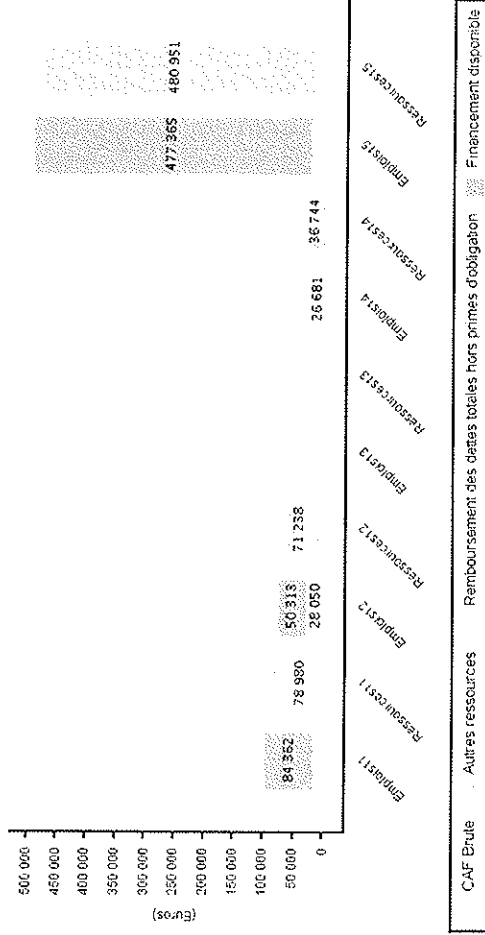
Le financement des investissements

Le financement disponible

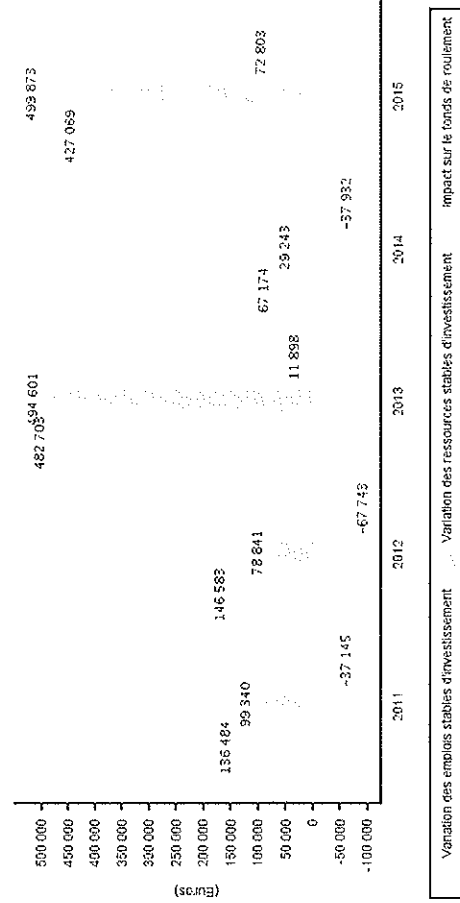
Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.

Financement disponible



Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

Bilan

BILAN EN 2015

ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé brut 3 228 072	Ressources propres 2 820 016
Actif circulant 12 590	Dettes financières 477 956
Trésorerie 75 611	Passif circulant 18 301
	Fonds de roulement net global 69 901
	BFR -5 711

Trésorerie = FDR - BFR =

75 611

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).
2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

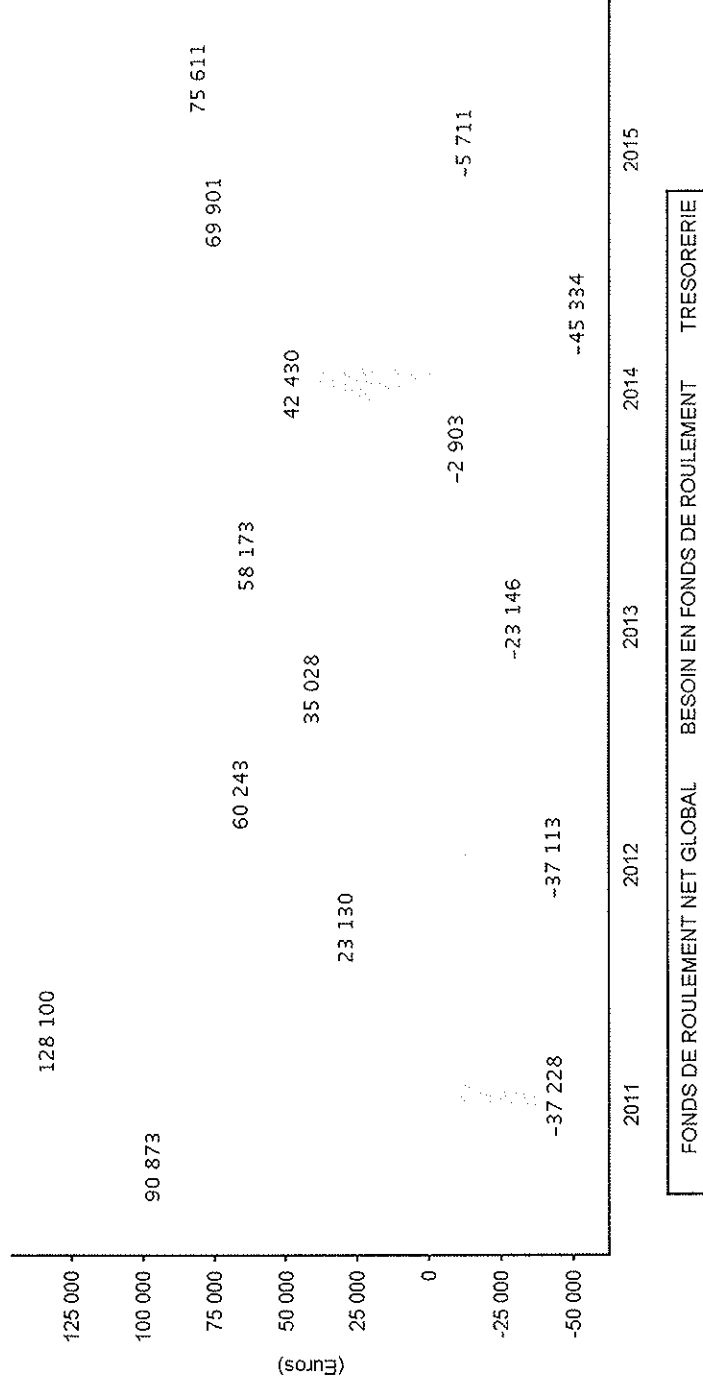
Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle " .

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement " . Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

L'équilibre financier du bilan

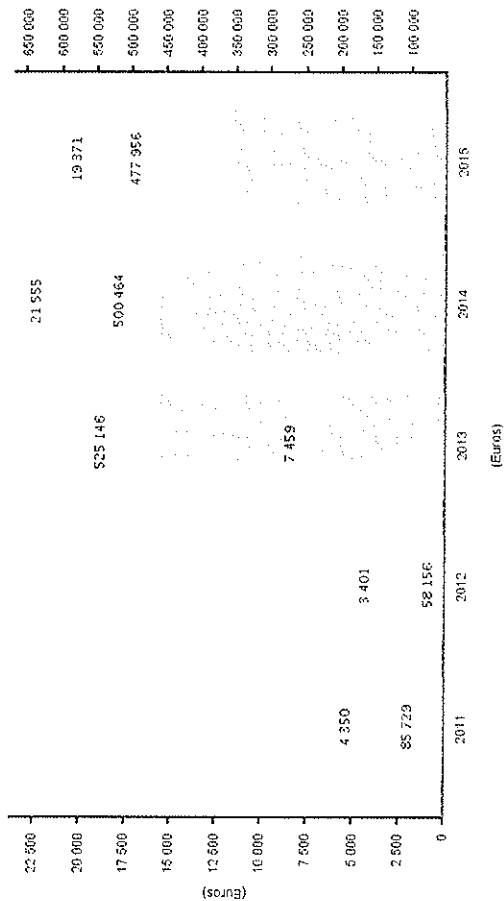
Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

Evolution des éléments du bilan



Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



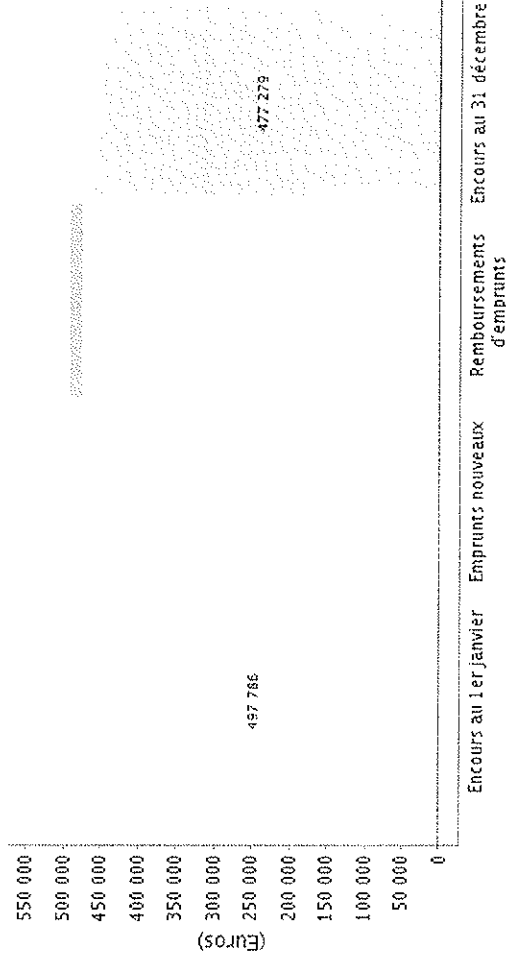
L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Charges financières Dettes Financières

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2015

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

- des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
- des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).



Encours au 1er janvier Emprunts nouveaux Remboursements d'emprunts Encours au 31 décembre

Eléments concernant la fiscalité directe locale

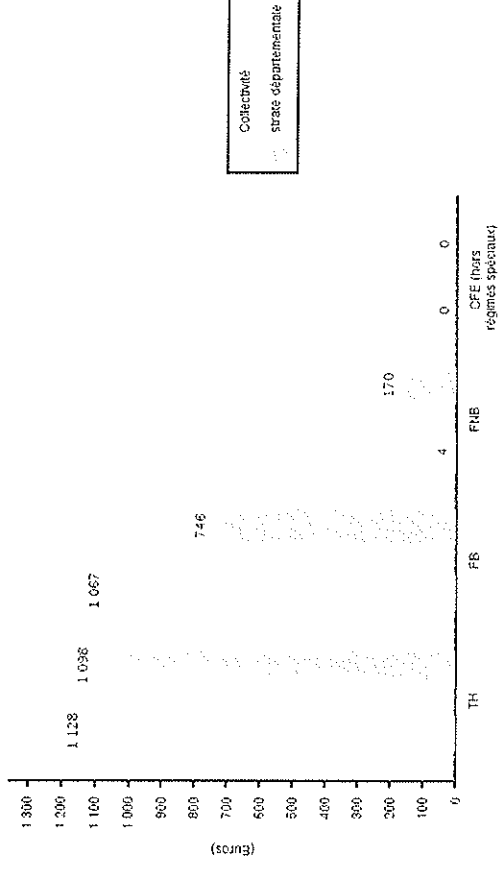
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

COMPARAISON DES BASES EN 2015 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de moins de 250 habitants

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2015

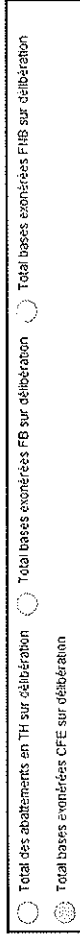
Aucune délibération votée - Représentation graphique impossible

En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

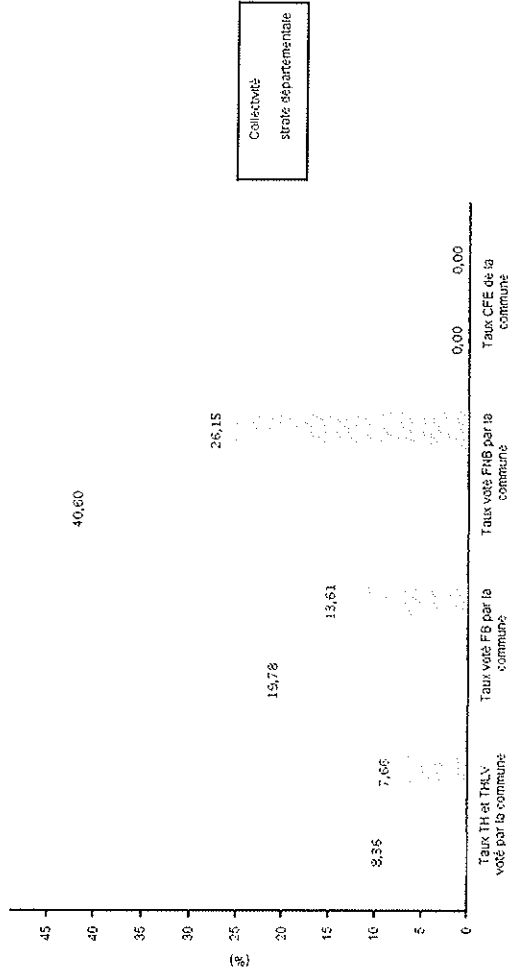
1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation;
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises;
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.



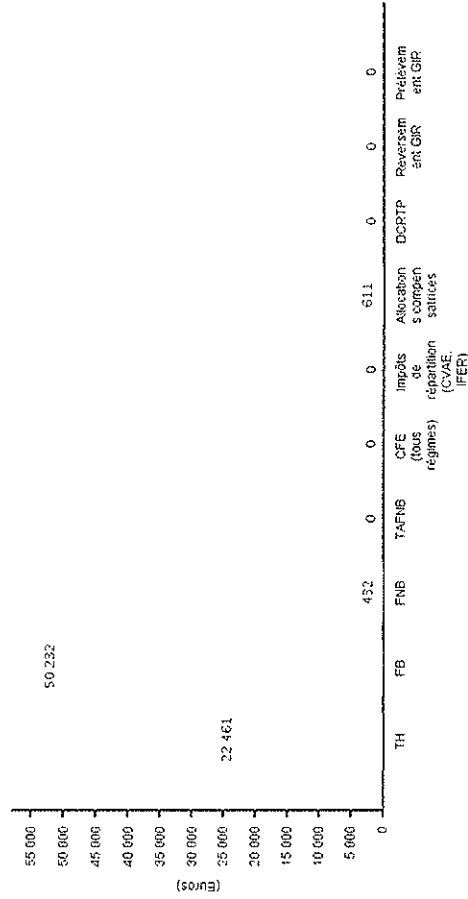
Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX EN 2015



STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2015



Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

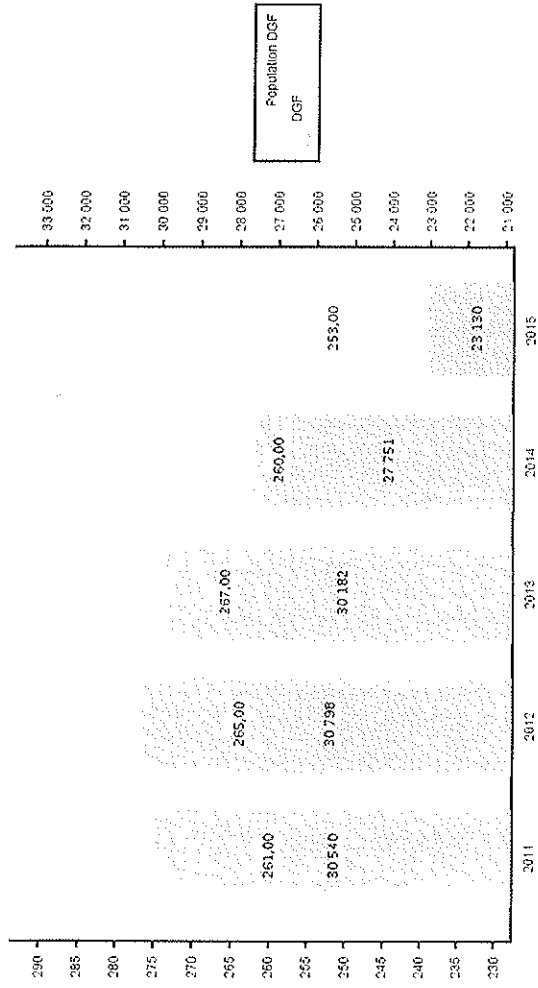
1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

Eléments concernant les dotations

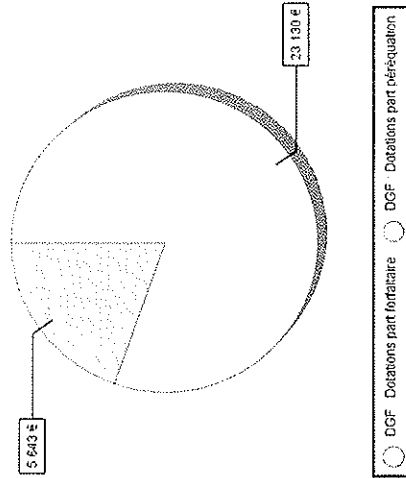
Evolution de la DGF

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

EVOLUTION DE LA DGF ET DE LA POPULATION DGF



STRUCTURE DE LA DGF 2015



Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

Fiche n°1 : Les ratios de niveau
SITUATION FINANCIERE : commune de CHANCIA

Département :	Jura	Poste :	039035
Instruction comptable :	M14	N° INSEE :	102
Population avec double comptes :	238 habitants	Gestion :	2015
Catégorie démographique :	de 0 à 249 habitants	Date de traitement :	Mercredi 8 juin 2016
Régime fiscal :	FPU	Situation définitive :	

	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
 FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	207.031	870	824	766	861
dont : Produits de fonctionnement réels	206.614	868	808	753	845
.....dont : Impôts locaux	73.127	307	224	186	258
..... Fiscalité reversée par les GFP	26.236	110	3	13	29
..... Autres impôts et taxes	10.736	45	61	57	75
..... Dotation globale de fonctionnement	28.773	121	142	156	212
..... Autres dotations et participations	4.494	19	67	72	99
Total des charges de fonctionnement = B	193.009	811	652	595	683
dont : Charges de fonctionnement réelles	187.692	789	617	568	654
..... dont : Charges de personnel (montant net)	59.134	248	130	128	197
..... Achat et charges externes (montants nets)	55.835	235	241	211	221
..... Charges financières	19.372	81	21	19	19
..... Subventions versées	1.310	6	21	15	26
..... Contingents	30.705	129	101	98	94
..... Résultat comptable = A - B = R	14.022	59	173	170	178
Capacité d'autofinancement brute = CAF	18.922	80	191	186	191
 INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	494.250	2.077	511	436	475
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	7.982	34	185	142	163
..... Dettes bancaires et assimilées(hors ICNE) (1)	0	0	96	104	82
..... Autres dettes à moyen long terme	0	0	2	1	3
..... Subventions reçues	6.304	26	101	87	123
..... FCTVA	4.370	18	46	42	51
..... Autres fonds globalisés d'investissement	1.410	6	3	5	6
..... Amortissements	5.317	22	20	18	14
..... Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	427.487	1.796	457	418	461
dont : Dépenses d'équipement	402.501	1.691	333	322	371
..... Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	20.508	86	90	78	72
..... Remboursements des autres dettes à moyen long terme	2.000	8	14	4	3
..... Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
..... Charges à répartir	0	0	0	0	0
..... Immobilisations affectées, concédées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-66.764	-281	-55	-19	-14
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	3	0
Besoin de financement de la section d'investissement	-66.764	-281	-55	-16	-14
Résultat d'ensemble	80.786	339	228	186	192
 DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	477.957	2.008	665	539	540
dont encours des dettes bancaires et assimilées	477.279	2.005	653	532	520
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	39.137	164	111	96	91
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	69.901	294	690	721	882

(1)refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d ordre budgétaire sont retraitées

Nombre de communes traitée(s) pour le Département : 171 soit 100% de la catégorie démographique du département
 Nombre de communes traitée(s) pour la Région : 749 soit 100% de la catégorie démographique de la région
 Nombre de communes traitée(s) pour la France entière : 5675 soit 99,9% de la strate de la France entière

Fiche n°2 : Les ratios de structure
SITUATION FINANCIERE : commune de CHANCIA

Département :	Jura	Poste :	039035
Instruction comptable :	M14	N° INSEE :	102
Population avec double comptes :	238 habitants	Gestion :	2015
Catégorie démographique	de 0 à 249 habitants	Date de traitement :	Mercredi 8 juin 2016
Régime fiscal	FPU	Situation définitive	

	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	36.848	155	205	198	202
Résultat comptable = A - B = R	14.022	59	173	170	178
Produits de fonctionnement réels	206.614	868	808	753	845
Charges de fonctionnement réelles	187.692	789	617	568	654
Capacité d'autofinancement brute = CAF	18.922	80	191	186	191
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	11	7	12
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	-1.586	-7	101	108	119
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	-1.586	-7	101	108	119

	la catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	35,39	27,69	24,69	30,49
Dotations et participations reçues	16,10	25,82	30,33	36,79
..... dont Dotation Globale de Fonctionnement	13,93	17,56	20,71	25,07
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	29,75	39,03	37,25	33,86
..... Charges de personnel (montant net)	31,51	20,99	22,62	30,11
..... Charges financières	10,32	3,43	3,33	2,97
..... Contingents	16,36	16,35	17,27	14,34
..... Subventions versées	0,70	3,37	2,70	3,92
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net(1)	-0,39	30,20	33,49	32,15
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00	28,81	32,38	21,98
Subventions reçues	1,57	30,20	26,98	33,14
FCTVA	1,09	13,90	12,89	13,68
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31décembre / CAF	25,22	3,42	2,86	2,72
Annuités des dettes bancaires et assimilées(1) / EBF	1,06	0,54	0,48	0,45

(1)refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

Nombre de communes traitée(s) pour le Département : 171 soit 100% de la catégorie démographique du département
 Nombre de communes traitée(s) pour la Région : 749 soit 100% de la catégorie démographique de la région
 Nombre de communes traitée(s) pour la France entière : 5675 soit 99,9% de la strate de la France entière

Fiche n°3 : La fiscalité directe locale du territoire de la commune de CHANCIA

3

Département :	JURA	Trésorerie :	039035
Instruction comptable :	M14	N° INSEE :	102
Catégorie démographique :	de 0 à 249 habitants	Gestion :	2015
Régime fiscal :	FPU	Date de traitement :	Jeudi 9 juin 2016

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE.

Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	238 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	115			
Part des foyers non imposables	20,0 %	38,3 %	38,0 %	42,8 %
Revenu fiscal moyen par foyer	37.678	23.935	23.355	22.184

Données économiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	112 logements			
-> dont part de résidences secondaires	17,0 %	17,4 %	21,1 %	26,6 %
-> dont logements vacants	0	0	0	0
Bases communales imposées en foncier bâti	253.959			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	59,8 %	87,5 %	89,2 %	75,1 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	0,0 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,0 %	0,2 %	0,3 %	0,2 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	1,5 %	5,3 %	4,9 %	5,4 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	38,7 %	6,8 %	5,5 %	19,1 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	15	7	6	7
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	15	7	6	7
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	7	5	5	5
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	7	5	5	5

II - LES BASES IMPOSEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET LES REDUCTIONS DE BASES CONSECUTIVES AUX DELIBERATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMUNE

Bases nettes "ménages" taxées au profit de la commune	Bases en € par habitant				
	Bases en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	268.609	1.129	1.098	1.067	1.024
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	253.959	1.067	747	710	816
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	1.079	5	171	183	168
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	0	0	0	0

Bases nettes de cotisation foncière des entreprises imposées sur le territoire de la commune	Bases en € par habitant				
	Bases en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> bases de la commune	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à fiscalité additionnelle)	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ/TPE)	122.338	514	193	138	295

Bases de taxe d'enlèvement des ordures ménagères imposées sur le territoire de la commune	Bases en € par habitant				
	Bases en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> imposées au profit de la commune seule	0	0	203	254	474
-> imposées au profit de l'EPCI compétent	158.330	665	203	254	474

Réductions et majorations de bases décidées, sur délibération, par la commune			
Taxe d'habitation	Taux d'abattement appliqué	Date de la délibération	Montant des bases exonérées sur délibération
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 1 et 2 (cas général) . Taux minimum légal : 10% en métropole et 5% dans les DOM	Taux minimum	Non majoré	0
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et + (cas général) . Taux minimum légal : 15% en métropole et 5% dans les DOM	Taux minimum	Non majoré	0
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 1 et 2 (ancienne contribution mobilière 1973)			0
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et + (ancienne contribution mobilière 1973)			0
Abattement général à la base	0%		0
Abattement spécial à la base	0 %		0
Abattement spécial handicapés à la base	0 %		0
Montant total des abattements TH décidés par la commune			0

Valeur locative moyenne des locaux d'habitation	Propre à la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
	2.725	2.454	2.221	2.042

Taxe d'habitation sur les logements vacants	Propre à la commune	Moyenne départementale	Bases remises à imposition
	Non voté		0

Taxe foncière sur les propriétés bâties	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
	0	0
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0	
-> dont exonérations en faveur de certains logements	0	

Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Montant des bases exonérées sur délibération
	0

Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs	Date de la délibération	Durée du dégrèvement accordé	Montant du dégrèvement
			0

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

CFE et CVAE exonérée sur délibération(s)	Exonérations de CFE CVAE de droit pouvant être supprimées sur délibération

Base de CFE	CVAE	Base de CFE	CVAE
0	0	0	0

-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0			
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0			
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines installations	0			

Modification des règles de répartition de la CVAE (communes membres d'un GFP à fiscalité additionnelle)	Date de la délibération	% pour la commune	% pour le GFP
		0	0

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	Montant des bases exonérées sur délibération
	0

III -LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Les taux des impôts locaux	Taux d'imposition (%)			
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	21,92 %	18,59 %	17,38 %	19,17 %
-> dont taux voté par la commune	8,36 %	7,66 %	8,59 %	10,05 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,68 %	0,46 %	0,98 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	13,56 %	11,06 %	9,12 %	9,39 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	23,76 %	15,52 %	12,61 %	15,31 %
-> dont taux voté par la commune	19,78 %	13,61 %	10,32 %	13,42 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	1,28 %	0,72 %	1,23 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	3,98 %	3,34 %	2,92 %	2,78 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	49,43 %	29,34 %	30,50 %	42,80 %
-> dont taux voté par la commune	40,60 %	26,15 %	25,14 %	36,09 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	3,10 %	2,11 %	4,84 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	8,83 %	3,13 %	5,33 %	6,53 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	45,80 %	45,78 %	46,58 %	43,00 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	45,80 %	45,78 %	46,58 %	43,00 %
Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)	21,06 %	20,91 %	21,46 %	23,70 %
-> dont taux CFE voté par la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU)	21,06 %	20,91 %	21,46 %	23,70 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	10,22 %	11,09 %	12,27 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	11,34 %	10,22 %	11,09 %	12,27 %

IV - LES PRODUITS DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Produits des impositions	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH et THLV et THRS)	59.211	249	204	186	197
-> dont produits TH au profit de la commune	22.461	94	84	92	103
-> dont produits THLV au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits surtaxe TH résidences secondaires au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits TH au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits THLV au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits TH au profit des groupements à fiscalité propre (FA/FM)	36.750	154	120	94	93
-> dont produits THLV au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	60.344	254	116	90	125
-> dont produits FB au profit de la commune	50.232	211	102	73	110
-> dont produits FB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits FB au profit des groupements à fiscalité propre (FA/FM)	10.112	42	14	16	15
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	517	2	50	56	72
-> dont produits FNB au profit de la commune	432	2	45	46	61
-> dont produits FNB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre	85	0	5	10	11
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	43	0	0	1	1
-> dont produits au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre	43	0	0	1	1
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	25.765	108	40	30	70
-> dont au nom de la commune seule	0	0	0	0	0
-> dont au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPE)	25.765	108	40	30	70
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou TIEOM)					
-> au profit de la commune	0	0	21	28	58
-> au profit de l'EPCI compétent	17.955	75	21	28	58

V - LES PRODUITS DES IMPOTS DE REPARTITION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Produits des impôts de répartition	Produits en € par habitant				
	Produits en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	8.348	35	15	13	18
-> dont au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	8.348	35	15	13	18
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	39.569	166	9	13	21
-> dont produits des IFER au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits des IFER au bénéfice du GFP	39.569	166	9	13	21
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	0	0	3	1	1
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP	0	0	3	1	1

VI - LES MECANISMES DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES CONSECUTIFS A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

DCRTP et FNGIR DCRTP et FNGIR	Produits en € par habitant				
	Produits en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
DCRTP	0	0	0	0	1
FNGIR					
-> Versement (C/7323)	0	0	2	1	5
-> Prélèvement (C/739116)	0	0	8	27	24

VII - LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES AU PROFIT DE LA COMMUNE

Taxe d'habitation & Taxes foncières	Produits en € par habitant				
	Produits en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	413	2	7	7	10
Taxe foncière sur les propriétés bâties	62	0	1	1	1
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58	0	9	9	12

Taxe professionnelle & Cotisation foncière des entreprises	Produits en € par habitant				
	Produits en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Compensation 'part salaires' - TP	0	0	0	0	0
Autres allocations compensatrices - CFE	78	0	0	0	0

